

**FR**

***ANNEXE***

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU  
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

Product 2-4 - Hydrachim

**Type(s) de produit**

TP03: Hygiène vétérinaire

**Numéro d'autorisation:** BE2023-0023-00-00 1-2

**Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides:** BE-0030924-0010

---

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES .....	3
1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit .....	3
1.2. Titulaire de l'autorisation .....	3
1.3. Fabricant(s) du produit .....	3
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s) .....	3
2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT .....	4
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit .....	4
2.2. Type(s) de formulation .....	4
3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE .....	5
4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) .....	6
4.1. Description de l'utilisation .....	6
4.2. Description de l'utilisation .....	7
5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION .....	9
5.1. Consignes d'utilisation .....	9
5.2. Mesures de gestion des risques .....	9
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement .....	9
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage .....	9
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage .....	9
6. AUTRES INFORMATIONS .....	10

## Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	SORBILAC FILMYNE
---------------------------------	---------------------

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Hydrachim
	Adresse	ZA du piquet 35370 Etelles France
Numéro de l'autorisation		BE2023-0023-00-00 1-2
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		BE-0030924-0010
Date de l'autorisation		20/09/2023
Date d'expiration de l'autorisation		19/09/2033

### 1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	HYDRACHIM SAS
Adresse du fabricant	ZA DU PIQUET 35370 ETELLES France
Emplacement des sites de fabrication	ZA DE LA POINTE 35380 PLELAN LE GRAND France
	ROUTE DE SAINTE POIX 35370 LE PERTRE France

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Acide L-(+)-lactique
Nom du fabricant	Jungbunzlauer S.A
Adresse du fabricant	ZI Portuaire - BP 32 67390 Marcklosheim France
Emplacement des sites de fabrication	Jungbunzlauer S.A - ZI Portuaire - BP 32 67390 Marcklosheim France

Substance active	Acide L-(+)-lactique
Nom du fabricant	Purac Bioquimica sa
Adresse du fabricant	Gran Vial 19-25 08160 MONTMELÓ Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Gran Vial 19-25 E-08160 MONTMELÓ Espagne

Substance active	Acide L-(+)-lactique
Nom du fabricant	Purac Bioquimica sa
Adresse du fabricant	Gran Arkelsedijk 46 4206 AC Gorinchem Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Arkelsedijk 46 NL-4200 GORINCHEM Pays-Bas

---

## Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		substance active	79-33-4	201-196-2	10,26

### 2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: AL – Autre liquide

---

### Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	H318: Provoque des lésions oculaires graves. EUH208: Contient du (de la) <name of sensitising substance>. Peut produire une réaction allergique.
Conseils de prudence	P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P280: Porter un équipement de protection des yeux. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

## Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

### 4.1. Description de l'utilisation

**Tableau 1. Désinfection des trayons par trempage manuel avec un produit liquide épais - post-traite**

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Désinfection des trayons en post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Bactéries Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: aucune donnée  Nom scientifique: autre: Levures Nom commun: autre: Levures Stade de développement: aucune donnée  Nom scientifique: autre: Virus enveloppés Nom commun: autre: Virus enveloppés Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  Désinfection des trayons des animaux laitiers
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système ouvert: Traitement par trempage  Description détaillée: Application par trempage manuel avec un produit liquide épais après la traite
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Vaches et bufflonnes : 3 à 10 mL Brebis : 1,5 à 5 mL Chèvres : 2,5 à 6 mL  Dilution (%): 0  Nombre et fréquence des applications: Prêt à l'emploi 2 à 3 applications par jour pour la désinfection post-traite pour les vaches et les bufflonnes. 1 à 2 applications par jour pour la désinfection post-traite pour les chèvres et les brebis. Temps de contact : 5 min  Température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteilles de 1 L en PEHD Bidons de 5 L, 10 L, 20 L et 22 L en PEHD Fûts de 60 L et 220 L en PEHD Cuves de 1000 L en PEHD

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Remplir manuellement un gobelet de trempage de 300 mL sec et propre avec 225 mL de produit prêt à l'emploi.
- Faire monter le produit jusqu'à remplir les 2/3 du gobelet de trempage en pressant trois à six fois sur le réservoir.
- Appliquer par trempage sur toute la longueur du trayon après la traite.

- Laisser le produit sur le trayon jusqu'à la prochaine traite. Maintenir les vaches debout jusqu'à ce que le produit soit sec (au moins 5 minutes). Avant la traite suivante, essuyer le trayon avec un papier ou une lingette à usage unique.
- Nettoyer régulièrement le gobelet de trempage avec de l'eau.

#### 4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Porter des lunettes de protection et des gants pendant le chargement du produit dans le gobelet de trempage, l'application par immersion et le nettoyage de l'équipement

#### 4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

### 4.2. Description de l'utilisation

**Tableau 2. Désinfection des trayons par trempage semi-automatique avec un produit liquide épais - post-traite**

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Désinfection des trayons en post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Bactéries Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: aucune donnée  Nom scientifique: autre: Levures Nom commun: autre: Levures Stade de développement: aucune donnée  Nom scientifique: autre: Virus enveloppés Nom commun: autre: Virus enveloppés Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  Désinfection des trayons des animaux laitiers
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système ouvert: Traitement par trempage  Description détaillée: Application par trempage semi-automatique avec un produit liquide épais après la traite
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Vaches et bufflonnes : 3 à 10 mL Brebis : 1,5 à 5 mL Chèvres : 2,5 à 6 mL  Dilution (%): 0  Nombre et fréquence des applications: Prêt à l'emploi

	<p>2 à 3 applications par jour pour la désinfection post-traite pour les vaches et les bufflonnes.</p> <p>1 à 2 applications par jour pour la désinfection post-traite pour les chèvres et les brebis.</p> <p>Temps de contact: 5 min</p> <p>Température ambiante</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bouteilles de 1 L en PEHD</p> <p>Bidons de 5 L, 10 L, 20 L et 22 L en PEHD</p> <p>Fûts de 60 L et 220 L en PEHD</p> <p>Cuves de 1000 L en PEHD</p>

#### **4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

- Connecter l'emballage à l'équipement semi-automatique et remplir le réservoir de trempage grâce à cet équipement.
- Appliquer par trempage sur toute la longueur du trayon, après la traite.
- Laisser le produit sur le trayon jusqu'à la prochaine traite. Maintenir les vaches debout jusqu'à ce que le produit soit sec (au moins 5 minutes).
- Avant la traite suivante, essuyer le trayon avec un papier ou une lingette à usage unique.
- Nettoyer régulièrement le matériel de trempage avec de l'eau.

#### **4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

- Porter des lunettes de protection et des gants pendant le chargement du produit dans le gobelet de trempage, l'application par immersion et le nettoyage de l'équipement.

#### **4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

#### **4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

#### **4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-



---

## Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION<sup>1</sup>

### 5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc.).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Le produit doit être amené à une température supérieure à 20 °C avant utilisation.

### 5.2. Mesures de gestion des risques

-

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 pour avoir une assistance médicale.
- Informations au personnel de santé / au médecin : Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouttoirs, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, conformément aux réglementations nationales/régionales applicables.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Ne pas stocker à plus de 40°C.
- Après stockage, agiter avant utilisation.
- Durée de conservation : 2 ans.

---

<sup>1</sup>Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

---

## **Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS**

-